



**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**  
**CANTON DE COMBOURG**  
**COMMUNE DE LONGAULNAY**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 MARS 2017 à 19 H 00**

---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

**Présents :** M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, Mme BRANDILY Geneviève, M RENAULT Alain, Mme PEUVREL Mireille, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, M ROUILLE David, M MAHE Olivier, Mme DUFOUIL Christiane, M BOUGARD Frédéric, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme GROSSET Christèle, M LEFAUCHEUR Guy, Mme GROSSET Audrey.

---

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur LEFAUCHEUR Guy a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2017 à l'unanimité.

### **Délibération n°8/2017**

#### **OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 – COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion 2016 du receveur qui sont conformes à ceux du Compte Administratif.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2016 du receveur.

### **Délibération n°9/2017**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016– COMMUNE**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, David ROUILLE présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2016 :

- Section de fonctionnement :
  - les dépenses s'élèvent à 325 654.51€
  - les recettes s'élèvent à 387 095.35 €

D'où un **excédent de fonctionnement de 61 440.84 €**

- Section d'investissement :
  - les dépenses s'élèvent à 87 586.49 €
  - les recettes s'élèvent à 73 970.57 €

D'où un **déficit d'investissement de 13 615.92 €**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 de la Commune.

### **Délibération n°10/2017**

#### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Le résultat de la section de fonctionnement présente au 31 décembre 2016 un excédent de 61 440.84 €.
- Le résultat de la section d'investissement présente au 31 décembre 2016 un déficit de 13 615.92 €.

Il précise que, conformément à la procédure prévue dans l'instruction comptable M14, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décident d'affecter à l'article **R002** la somme de 30 440.84 €
- Décident d'affecter à l'article **D001** la somme de 13 615.92 €
- Décident d'affecter à l'article **R 1068** la somme de 31 000.00 €

### **Délibération n°11/2017**

#### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2017 peut être voté en équilibre comme suit :

-Fonctionnement

\* Dépenses : 360 739.84 €

\* Recettes : 360 739.84 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTENT** le Budget Primitif 2017 comme suit :

-Fonctionnement

\* Dépenses : 360 739.84 €

\* Recettes : 360 739.84 €

-Investissement

\* Dépenses : 135 302.82 €

\* Recettes : 135 302.82 €

### **Délibération n°12/2017**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion 2016 du budget assainissement du receveur qui sont conformes à ceux du Compte Administratif.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2016 du budget assainissement du receveur.

### **Délibération n°13/2017**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, David ROUILLE présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2016 du budget assainissement :

- Section de fonctionnement :
  - les dépenses s'élèvent à 0 €
  - les recettes s'élèvent à 0 €
  
- Section d'investissement :
  - les dépenses s'élèvent à 0 €
  - les recettes s'élèvent à 0 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget assainissement.

### **Délibération n°14/2017**

#### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget primitif assainissement 2017 peut être voté en équilibre comme suit :

-Fonctionnement

\* Dépenses : 171 988.52 €

\* Recettes : 171 988.52 €

-Investissement

\* Dépenses : 64 385.34 €

\* Recettes : 64 385.34 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTENT** le Budget Primitif assainissement 2017 comme suit :

-Fonctionnement

\* Dépenses : 171 988.52 €

\* Recettes : 171 988.52 €

-Investissement

\* Dépenses : 64 385.34 €

\* Recettes : 64 385.34 €

### **Délibération n°15/2017**

#### **OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE EN VUE DE LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal de la volonté de la municipalité de rénover la salle polyvalente et son environnement suite à l'étude de faisabilité réalisée par Atelier 56 'S de Rennes.

Pour ce faire, il convient de lancer une procédure adaptée pour recruter une maîtrise d'œuvre qui sera chargée de proposer les solutions techniques et économiques les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE le principe d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente.
- DECIDE le lancement d'un appel d'offres selon une procédure adaptée.
- DECIDE que des demandes de subventions seront demandées à divers organismes publics.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- MANDATE le Maire pour signer les documents nécessaires.

### **Délibération n°16/2017**

#### **OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES CARTES DE PECHE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de fixer de nouveaux tarifs pour les cartes de pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- FIXE les prix suivants pour les cartes de pêche à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :
  - Carte à l'année : 30 € pour 3 lignes.
  - Carte à la journée : 3.50 € pour 3 lignes.

### **Délibération n°17/2017**

#### **OBJET : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR L'EXERCICE 2017.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des estimations des travaux de voirie réalisées par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et leur service voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la modernisation de la voie communale de la Ville Morin pour 410 mètres de longueur pour un montant estimatif de 12 428.00 € H.T.
- DECIDE de retenir la modernisation de la voie communale du Fournet pour 425 mètres de longueur pour un montant estimatif de 12 300.00 € H.T.
- DECIDE que des demandes de subventions seront demandées à divers organismes publics.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents de cette affaire.

### **Délibération n°18/2017**

#### **OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général de Collectivités Territoriales et calculées sur la base des éléments suivants :

- l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que les indemnités des élus soit fixées par le CGCT et calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **Délibération n°19/2017**

#### **OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION U.S.B.M. DE BECHEREL.**

Monsieur le Maire donne pour lecture aux Membres du Conseil Municipal une demande de subvention de l'association de football de Bécherel pour l'année 2017.

L'association précise que 4 enfants domiciliés à Longaulnay sont inscrits à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser la somme de 40 € à l'U.S.B.M. de Bécherel.

### **Délibération n°20/2017.**

#### **OBJET : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC RESIDENCE DES AULNES.**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de remplacer quatre éclairages existant sur le parking de la résidence des Aulnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise FD Elec pour un montant de 1 513.20€ H.T.

DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif 2017
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents de cette affaire.

La séance est levée à 22 h45.

D. BUISSET	D. ROUAULT	M. DEFFAINS	O. MAHE
G. BRANDILY	F. BOUGARD	M. PEUVREL	C. GROSSET
C. ROZET	M. VAUQUENU	A. RENAULT	D. ROUILLE
C. DUFOUIL	G. LEFAUCHEUR	A. GROSSET	

Date d'affichage : 7 avril 2017.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé.

Le Maire,  
David BUISSET